REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES LAN

Envoyé en préfecture le 19/12/2024 Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID: 040-214002834-20241217-DE2024151-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du mardi 17 décembre 2024

24 - 151

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 23

- En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Date de la convocation: 10/12/2024

Date d'affichage: 10/12/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 17 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire.

Présents: MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, SEIRACQ, GATUINGT, DARRACQ, DEHEZ, MARIMPOUY, COLY, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.

Excusés et procurations :

Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET
M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD
M. LABAT a donné procuration à M. VILATON
Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE
Mme EDE a donné procuration à M. DARRACQ

Absents:

Secrétaire de séance : M. Claude LARROQUE

OBJET:

DM3 – MODIFICATION DE LA REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATION D'ENGAGEMENT CREDITS DE PAIEMENT N°02 – LOCATON CREDIT-BAIL

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

VU l'instruction M57,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE,

DECIDE:

- de modifier la répartition des crédits de paiement relatifs aux locations longue durée ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AE : 43 436,00 € TTC (inchangé)

CP année 2024 : 17 729,00 €
CP année 2025 : 17 244,00 €
CP année 2026 : 8 463,00 €

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal Pour copie conforme Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **18 décembre 2024** Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE:

Pour 23 Contre 00 Abstention 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20241217 – DE2024151 et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr).